

**Monsieur Yannick Nadesan**  
**Conseiller municipal**

**Groupe communiste**

Téléphone : 02.23.62.13.82.  
Télécopie : 02.23.62.13.89.

ynadesan@ville-rennes.fr

## **Conseil municipal du 5 juillet 2010**

### **Intervention de Yannick Nadesan à propos du S.M.P.B.R.**

La prise de compétence production par le SMPBR est une évolution logique puisqu'elle rend cohérent l'objet de ce syndicat et ses pouvoirs réels.

Pour autant, il ne s'agit pas là d'une simple décision administrative. Ses conséquences politiques sont aux moins de trois ordres.

La première conséquence est d'ordre démocratique : les décisions concernant la production d'eau seront désormais prises par les représentants de l'ensemble des collectivités *de base* adhérentes au SMPBR, là où, jusqu'à présent, seul le Conseil municipal de Rennes délibérait. C'est une avancée dont on ne peut que se satisfaire.

La seconde conséquence porte sur les responsabilités que confère le statut de producteur d'eau vis-à-vis de la protection de la ressource. Il nous faut en effet franchir une nouvelle étape en élaborant un véritable projet politique du SMPBR, nous permettant d'être cohérent dans nos actions autour des différents captages et dans les positions adoptées dans les différentes Commissions Locales de l'Eau concernées.

Je ne peux m'empêcher de noter, car c'est d'actualité, que toutes les politiques ne contribuent malheureusement pas à l'amélioration de la qualité de l'eau. Je pense bien sûr à la PAC et au récent amendement Le Fur.

Certes, il n'est plus question de relever ou d'étendre une exploitation de porcs au chiffre étourdissant de 2 000 places et la mobilisation des élus de gauche et des associations de protection de l'environnement y est pour quelque chose.

Pour autant, le regroupement d'élevages ne sera plus soumis à une enquête publique et à une étude d'impact dès lors qu'il ne s'accompagne pas d'augmentation sensible de leur capacité ou d'effet notable sur l'environnement.... Une fois de plus l'UMP nous montre qu'elle est pleine de bonnes intentions concernant les algues vertes et la problématique de la concentration agricole !

La troisième conséquence porte sur la démarche concernant les modes de production d'eau. La perspective envisagée d'une expérimentation de régie, à l'occasion d'une prochaine fin de contrat sur le territoire du SMPBR, nous paraît aller dans le bon sens : celui d'une démarche raisonnée qui vise à lier appropriation croissante par la collectivité et garantie d'une eau de qualité au prix le plus bas pour l'utilisateur.

Afin que cette démarche soit complète, nous proposons qu'une étude approfondie soit réalisée suffisamment en amont de la fin du contrat de la Ville de Rennes avec Veolia, afin d'examiner précisément les avantages et inconvénients d'un passage en régie et de prendre à ce sujet une décision éclairée.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, cette délibération ouvre de nouvelles perspectives et c'est dans un esprit constructif que le groupe communiste l'approuve sans réserve.